

Comment estimer la valeur d'un bien immobilier ?



© 2025 Les Echos Publishing

Depuis quelques semaines, une nouvelle plate-forme en ligne (gratuite), baptisée « Demande de valeurs foncières », a été déployée par les pouvoirs publics. Concrètement, cette plate-forme donne accès à une base de données permettant de suivre l'évolution des prix de l'immobilier et d'estimer la valeur d'un bien en consultant les informations disponibles pour les 5 dernières années. Étant précisé que ces données sont issues des actes notariés et des informations cadastrales. La base étant ensuite mise à jour chaque semestre, en avril et en octobre.

Précision : la plate-forme ne permet pas, pour l'instant, de suivre les ventes des biens situés dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et à Mayotte.

Pour faciliter la recherche d'informations, les données sont présentées sous la forme d'une carte interactive. Pour retrouver un bien, il suffit de cliquer sur un département, puis sur une commune, puis enfin sur une section cadastrale. Les parcelles cadastrales concernées par au moins une mutation immobilière s'affichent en bleu. Il est possible également d'accéder aux informations liées à un bien en saisissant directement une adresse dans la barre de recherche.

Quelles informations ?

Cette carte affiche une série d'éléments comme :

- le prix de vente et la date de transaction d'un bien bâti (appartements et maisons) ou non bâti (terrains et exploitations) ;
- le descriptif du bien : type de bien, nombre de pièces et surface ;
- le prix de vente médian au m² à l'échelle nationale, par région et par ville.

La plate-forme est accessible [en cliquant ici](#).

© 2025 Les Echos Publishing